



www.seuo-uosu.com

7-85 University Private, Ottawa, ON, K1N 6N5

07-85 rue Université privée, Ottawa, K1N 6N5

613.783.1380

info@uosu-seuo.com

SYNDICAT ÉTUDIANT DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AUTOMNE 2021

Lundi le 15 novembre 2021 à 19h00

UNIVERSITY OF OTTAWA STUDENTS' UNION

FALL GENERAL ASSEMBLY 2021

Monday, November 15th, 2021 at 7:00pm

Ordre du jour de l'Assemblée générale

- 1. Appel à l'ordre**
- 2. Reconnaissance du territoire**
- 3. Approbation du procès-verbal (5 minutes)**

Proposé par : T. Gulliver
Appuyé par :

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de l'Assemblée générale de l'automne 2020, qui s'est tenue le 12 novembre 2020, soit approuvé tel qu'il est présenté à l'annexe A.

→ *Information additionnelle : Annexe A.*

- 4. Approbation de l'ordre du jour (5 minutes)**

Proposé par : T. Gulliver
Appuyé par :

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

- 5. Mises à jour du Comité exécutif & période de questions (30 minutes)**
- 6. Approbation des états financiers vérifiés (5 minutes)**

Proposé par : N. Sawadogo
Appuyé par :

IL EST RÉSOLU QUE les états financiers vérifiés pour l'année fiscale 2019-2020 soient ratifiés.

→ *Information additionnelle : Annexe E.*

7. **Nomination d'un expert(e)-comptable (5 minutes)**

Proposé par : T. Gulliver

Appuyé par :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'administration doit recommander la nomination d'un expert-comptable ; PAR CONSÉQUENT:

IL EST RÉSOLU QUE la société Hendry Warren LLP soit nommée expert-comptable pour l'exercice 2021-22.

→ Information additionnelle : Annexe B.

8. **Amendements à la Constitution (30 minutes)**

Proposé par : T. Gulliver

Appuyé par :

CONSIDÉRANT QUE les amendements à la Constitution présentés à l'annexe C ont été adoptés par le Conseil d'administration conformément aux articles 13.1 et 13.2 de la Constitution ; PAR CONSÉQUENT:

IL EST RÉSOLU QUE les amendements à la Constitution présentés à l'annexe C soient ratifiés.

→ Règle spéciale : Les membres qui souhaitent débattre d'un amendement spécifique à la constitution doivent lever la main et être reconnus par le président. Cet amendement sera débattu séparément, et ce processus est appelé l'externalisation.

Un seul débat et un seul vote seront menés sur tous les amendements dont les membres ne souhaitent pas débattre, suivis de débats et de votes séparés sur tous les amendements qui ont été externalisés.

→ Information additionnelle : Annexe C.

9. Amendements au Carnet de positions (30 Minutes)

Proposé par : T. Gulliver

Appuyé par :

CONSIDÉRANT QUE les amendements au Carnet de positions présentés à l'annexe D ont été recommandés à l'Assemblée générale par le Conseil d'administration, conformément à la Politique générale #1 ; PAR CONSÉQUENT:

IL EST RÉSOLU QUE les amendements au Carnet de positions présentés à l'annexe D soient ratifiés.

→ Règle spéciale : Les membres qui souhaitent débattre d'une Position spécifique à doivent lever la main et être reconnus par le président. Cette Position sera débattue séparément, et ce processus est appelé l'externalisation.

Un seul débat et un seul vote seront menés sur toutes les Positions dont les membres ne souhaitent pas débattre, suivis de débats et de votes séparés sur tous les amendements qui ont été externalisés.

Pour plus de clarté, c'est la première fois que le Carnet de positions est présenté au conseil d'administration pour approbation. Par conséquent, toutes les positions du Carnet des positions sont soumises à l'approbation.

→ Information additionnelle : Annexe D.

10. Motions des membres (90 minutes)

10.1. Élargissement de l'admissibilité des exécutifs du SÉUO (15 min)

Proposé par : M. Christie

Appuyé par :

- Nécessite une majorité de $\frac{3}{4}$

CONSIDÉRANT QUE la majorité des étudiant(e)s de premier cycle de l'Université d'Ottawa suivent des études à temps plein;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du Comité exécutif actuel du SÉUO ont été élus sans opposition avec un taux de participation de 6,9 % de la part des électeurs, ce qui s'explique en grande partie à cause du nombre restreint de candidat(e)s;

CONSIDÉRANT QUE le SÉUO ne peut prétendre à représenter légitimement les vues et les opinions de l'intégralité des étudiant(e)s de premier cycle à l'Université d'Ottawa lorsque le taux de participation reste bas et que les étudiant(e)s n'ont pas un choix important quant à la personne qui les représentera;

CONSIDÉRANT QUE les étudiant(e)s à temps plein devraient avoir le libre arbitre d'équilibrer leurs 37,5 heures par semaine de service dans le Comité exécutif du SÉUO et leurs autres engagements scolaires sans que ces décisions leur soient imposées; PAR CONSÉQUENT;

IL EST RÉSOLU QUE les sections 5.10.1 et 5.10.1.1 soient éliminées de la constitution du Syndicat étudiant de l'Université d'Ottawa;

IL A AUSSI ÉTÉ RÉSOLU QUE Conseil d'administration devra énoncer les raisons du faible taux de participation aux élections tenues par le SÉUO dans un rapport à la prochaine Assemblée générale et les actions recommandées dans le rapport en question.

10.2. Faire pression sur l'Université d'Ottawa afin de réduire le stress lié aux notes (15 min)

Proposé par : R. Banfield

Appuyé par :

CONSIDÉRANT QUE la plupart des étudiant(e)s de premier cycle qui en sont à leur première année font face à une courbe d'apprentissage pendant la transition du secondaire ou d'études équivalentes vers des études postsecondaires;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de COVID-19 a rendu plus difficile pour certain(e)s étudiant(e)s de tous les horizons l'obtention de très bonnes notes;

CONSIDÉRANT QUE les étudiant(e)s présentant des troubles de santé mentale et des difficultés d'apprentissage sont désavantagé(e)s dans leurs efforts pour obtenir de très bonnes notes;

CONSIDÉRANT QUE recevoir une mauvaise note qui continuera d'apparaître sur les relevés de notes des étudiant(e)s peut constituer une expérience démoralisante pouvant engendrer des difficultés par rapport aux projets futurs de ces étudiant(e)s;

CONSIDÉRANT QUE le discours véhiculé au sein de la population estudiantine, surtout en 2020, que ce soit dans les assemblées, les manifestations ou les articles publiés dans les journaux étudiants, font clairement état du stress relatif à l'obtention de bonnes notes et comment ce stress a des répercussions négatives sur le rendement universitaire;

CONSIDÉRANT QUE chaque étudiant mérite une seconde chance de réussir dans leur cheminement universitaire et de le faire sans subir un stress écrasant; PAR CONSÉQUENT :

IL EST RÉSOLU QUE cette assemblée fera appel au Comité exécutif et au Conseil d'administration pour accélérer la mise en œuvre de sa défense du système de notation compassionnel par rapport auquel le syndicat s'était engagé le 26 septembre 2021 et qui permet à un résultat obtenu pendant la reprise d'un cours de remplacer la note obtenue auparavant, mettant de l'avant que ce système devrait être accessible aux étudiant(e)s de premier cycle, non seulement de première année, mais des autres années également, en adoptant l'objectif non contraignant de mettre en œuvre ces réformes au plus tard pendant l'année universitaire 2023-2024;

IL A AUSSI ÉTÉ RÉSOLU QUE cette assemblée fera appel au Comité exécutif et au Conseil d'administration pour que ces derniers s'engagent à faire pression sur l'Université d'Ottawa

pour cette dernière continue d'offrir le système de notation facultatif réussi /échec à tous les étudiant(e)s de premier cycle pour au moins un cours par trimestre aussi longtemps que la pandémie continue de contraindre l'Université à offrir des cours en ligne ou en format hybride comme mesure relative à la santé publique;

IL A AUSSI ÉTÉ RÉSOLU QUE cette assemblée fera appel au Comité exécutif et au Conseil d'administration pour que ces derniers fassent pression sur l'Université d'Ottawa pour que cette dernière offre le système de notation facultatif réussi /échec pour un cours par trimestre pour les étudiants admissibles aux mesures d'adaptation relatives aux études.

10.3. Affirmer la liberté d'expression et promouvoir la transparence (15 min)

Proposé par : R. Banfield

Appuyé par :

CONSIDÉRANT QUE *la liberté d'expression est une valeur fondamentale de la société canadienne;*

CONSIDÉRANT QUE *le mandat du Syndicat étudiant de l'Université d'Ottawa s'assure que le Syndicat « s'engage à respecter le principe de l'autonomie étudiante et à travailler pour garantir les droits d'expression et d'association de tous les étudiants » ;*

CONSIDÉRANT QUE *le Syndicat étudiant de l'Université d'Ottawa s'assure que le Code des clubs doit « protéger le droit de tous les clubs étudiants reconnus de fonctionner de façon autonome » ;*

CONSIDÉRANT QUE *lors de litiges où les limites de la liberté d'expression sont discutées, de nombreux commentateurs politiques ont exploité ces situations afin d'enflammer le public et proposer des idées qui visent à nuire des groupes marginalisés;*

CONSIDÉRANT QUE *chaque fois que ces commentateurs exploitent ces litiges, surtout lorsqu'il s'agit de communautés universitaires, leur pouvoir rhétorique se renforce;*

CONSIDÉRANT QUE *les engagements envers la liberté d'expression soutenus par plusieurs commentateurs ne sont que des mascarades comme le prouvent les multiples poursuites en justice et les licenciements réalisés par ces individus;*

CONSIDÉRANT QUE *agir de manière symbolique pour réfuter les idées négatives concernant les communautés universitaires des commentateurs et promouvoir une meilleure transparence au sein du Syndicat étudiant de l'Université d'Ottawa*; PAR CONSÉQUENT :

IL EST RÉSOLU QUE le Syndicat étudiant de l'Université d'Ottawa affirme que les clubs officiels relevant de l'autorité du Syndicat et les représentants individuels au sein du Syndicat peuvent avoir des points de vue différents les uns des autres, ou du point de vue officiel du Syndicat, mais que cette divergence de points de vue est acceptable et fait partie d'une communication saine et productive au sein de la communauté universitaire;

IL A AUSSI ÉTÉ RÉSOLU QUE dans le cas où le statut d'un club est révoqué par le biais des processus énumérés dans la section 3.4 du Code des Clubs en raison d'une violation d'une ou de plusieurs règles énoncées dans les sections 3.1.10 à 3.1.17 du Code des clubs, une déclaration d'au moins 200 mots doit être rédigée et postée sur la page Facebook du Syndicat étudiant dans la section actualités et événements et expliquer clairement les raisons pour lesquelles le statut d'un club a été révoqué ainsi que les clauses du Code des clubs qui ont été enfreintes pour prouver le retrait du club;

IL A AUSSI ÉTÉ RÉSOLU QUE dans le cas où un exécutif ou un membre de Conseil d'administration du Syndicat étudiant de l'université est mis en accusation, une déclaration d'au moins 200 mots doit être rédigée et postée sur la page Facebook du Syndicat étudiant dans la section actualités et événements et doit contenir des explications quant aux raisons du retrait de l'individu de son poste au sein du Syndicat et, si possible, la déclaration doit aussi énoncer la ou les règles que l'individu a enfreint(e)(s); et

IL A AUSSI ÉTÉ RÉSOLU QUE toute déclaration rédigée par le Syndicat étudiant de l'Université d'Ottawa au sujet de la révocation de la reconnaissance d'un club ou du retrait d'un individu dans les situations énoncées plus haut, doit être publiée sur les pages Facebook et Twitter du Syndicat.

10.4. Critère d'exemption additionnel pour le U-Pass de l'Université d'Ottawa (15 min)

Proposé par : M. Day

Appuyé par :

CONSIDÉRANT QUE les étudiants sont tenus d'acheter un U-Pass, à moins qu'ils ne répondent à des critères d'exemption spécifiques ; et

CONSIDÉRANT QUE certains étudiants ont accès à leur propre véhicule ; et

CONSIDÉRANT QUE l'université fournit des laissez-passer de stationnement à un taux allant jusqu'à 101,05 \$ par mois ; et

CONSIDÉRANT QUE ceux qui ont leur propre véhicule doivent payer le stationnement à l'heure s'ils n'ont pas de laissez-passer ; et

CONSIDÉRANT QU'aucun critère d'exemption n'est prévu pour les étudiants possédant leur propre véhicule ; et

CONSIDÉRANT QUE ce stratagème fait en sorte que les étudiants qui se rendent au campus en voiture paient deux fois pour le transport afin d'assister aux cours ; PAR CONSÉQUENT :

IL EST RÉSOLU QUE le Syndicat étudiant de l'Université d'Ottawa affirme que les procédures présentement en place entraînent des coûts non nécessaires pour certain(e)s étudiant(e)s;

IL A AUSSI ÉTÉ RÉSOLU QUE l'Assemblée générale demande au Comité exécutif de négocier une exemption relative à la U-PASS additionnelle pour les étudiant(e)s en mesure d'établir qu'elles ou ils ont accès à un véhicule;

IL A AUSSI ÉTÉ RÉSOLU QUE, dans l'alternative, l'Assemblée générale demande au Comité exécutif de négocier un changement à la U-PASS pour permettre un accès illimité aux lots de stationnement de l'Université d'Ottawa pendant l'année universitaire.

10.5. Réouverture des courts de squash Minto (15 min)

Proposé: S. Krofchick

Appuyé:

CONSIDÉRANT QUE les étudiants n'ont pas accès aux courts de squash de l'Université d'Ottawa à cause de Covid-19 ; et

CONSIDÉRANT QUE les étudiants continuent de payer des frais obligatoires inclus dans les frais de scolarité pour l'utilisation des installations sportives malgré la fermeture de ces installations, comme les courts de squash ; et

CONSIDÉRANT QUE les installations sportives du campus ainsi que les sports intra-muros sont actuellement ouverts aux étudiants, sous réserve des précautions nécessaires, à condition que les précautions et les mesures d'hygiène nécessaires soient appliquées ; et

CONSIDÉRANT QUE les universités ontariennes comme Queen's et Guelph, ont ouvert des courts de squash aux étudiants, à condition que les précautions nécessaires et les règles d'hygiène soient respectées ; et

CONSIDÉRANT QUE les installations de squash en dehors de l'université sont pour la plupart inaccessibles aux étudiants, car la plupart des courts ne sont disponibles que par le biais d'adhésions à des clubs que les étudiants ne peuvent pas se permettre, ou sont situés loin du centre-ville : MAINTENANT, PAR CONSÉQUENT :

IL EST RÉSOLU QUE le Syndicat étudiant de l'Université d'Ottawa demande à l'Université d'Ottawa de rouvrir les installations de squash Minto, sous réserve de la mise en place d'un système de créneaux horaires, de l'utilisation d'équipement personnel seulement et de l'obligation de porter un masque en tout temps, sauf pendant la durée du jeu.

10.6. Augmentation des frais de scolarité internationaux pendant la COVID (15 min)

Proposé: M. Soni

Appuyé:

CONSIDÉRANT QUE l'Université a modifié les réductions de frais de scolarité proposée aux étudiants internationaux pour baser les frais sur le nombre total de crédits accumulés par trimestre ; et

CONSIDÉRANT QUE l'Université a augmenté les frais des étudiants internationaux (en 2^{ème} année) d'environ 14 000 \$ CA par an, en mettant silencieusement en œuvre ce changement ; et

CONSIDÉRANT QUE l'Université s'attend à ce que les étudiants aient à supporter un fardeau financier encore plus élevé alors que les emplois et les entreprises du monde entier sont en souffrance financière à cause de la pandémie ; et

CONSIDÉRANT QUE l'Université va à l'encontre de son engagement envers la prévisibilité des droits universitaires qui consiste à limiter les augmentations de 5 %, et prétend qu'elle n'augmentera pas les frais alors qu'elle qualifie cette inflation de « changement » ; et

CONSIDÉRANT QUE l'Université n'offre pas aux étudiants internationaux les mêmes chances d'obtenir une bourse que les étudiants locaux ; et

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'administration et les membres du SÉUO ont déjà empêché une augmentation des frais dans le passé pour les étudiants hors de la province et pour les étudiants francophones ; PAR CONSÉQUENT :

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE le Syndicat de l'Université d'Ottawa s'oppose et condamne le « changement » des frais de scolarité et l'augmentation radicale des frais des étudiants internationaux qui retournent à l'université ; et

IL A AUSSI ÉTÉ RÉSOLU QUE le Syndicat de l'Université d'Ottawa s'oppose et condamne la discrimination envers les étudiants internationaux pour l'obtention de bourses ; et

IL A AUSSI ÉTÉ RÉSOLU QUE le Comité exécutif et le Conseil d'administration vont mettre en place une campagne de lobbying et de pression pour s'opposer à l'augmentation des frais de scolarité prévue pour le semestre d'hiver 2022 ; et

IL A AUSSI ÉTÉ RÉSOLU QUE cette assemblée demande au Commissaire à la revendication de rencontrer les membres de l'administration de l'Université d'Ottawa afin de discuter des solutions envisageables pour alléger ou supprimer le fardeau financier que représente l'augmentation des frais pour les étudiants internationaux.

11. Autres affaires



www.seuo-uosu.com

7-85 University Private, Ottawa, ON, K1N 6N5

07-85 rue Université privée, Ottawa, K1N 6N5

613.783.1380

info@uosu-seuo.com

12. Ajournement

Proposé par :

Appuyé par :

IL EST RÉSOLU QUE la réunion soit ajournée.

Agenda for the General Assembly

- 1. Call to Order**
- 2. Land Acknowledgement**
- 3. Approval of Meeting Minutes (5 Minutes)**

Moved: T. Gulliver
Seconded:

BE IT RESOLVED THAT the meeting minutes of the 2020 Fall General Assembly, held on November 12th, 2020, be approved as presented in Annex A.

→ *Additional Information: Annex A.*

- 4. Approval of Agenda (5 Minutes)**

Moved: T. Gulliver
Seconded:

BE IT RESOLVED THAT the agenda be approved as presented.

- 5. Executive Updates & Question Period (30 Minutes)**
- 6. Approval of Audited Financial Statements (5 minutes)**

Moved: N. Sawadogo
Seconded:

BE IT RESOLVED THAT the Audited Financial Statements of the 2019-2020 fiscal year be approved as presented.

→ *Additional Information: Annex E.*

7. Appointment of Public Accountant (5 Minutes)

Moved: T. Gulliver

Seconded:

WHEREAS the Board of Directors is required to recommend a Public Accountant for appointment; NOW, THEREFORE:

BE IT RESOLVED THAT Hendry Warren LLP be appointed as Public Accountant for the 2021-22 fiscal year.

→ Additional Information: Annex B.

8. Amendments to Constitution (30 Minutes)

Moved: T. Gulliver

Seconded:

WHEREAS the amendments to the Constitution presented in Annex C were adopted by the Board of Directors pursuant to Articles 13.1 and 13.2 of the Constitution; NOW, THEREFORE:

BE IT RESOLVED THAT the amendments to the Constitution presented in Annex C be ratified.

→ Special Rule: Members who wish to debate a specific amendment to the Constitution must raise their hand and be recognized by the Chair. This amendment will be debated separately, and this process is called "Externalization".

One single debate and vote will be conducted on all the amendments that Members do not wish to debate, followed by separate debates and votes on all the amendments that have been externalized.

→ Additional information: Annex C.

9. Amendments to Positions Book (30 Minutes)

Moved: T. Gulliver

Seconded:

WHEREAS the amendments to the Positions Book presented in Annex D were recommended to the General Assembly by the Board of Directors pursuant to General Policy #1 and took effect provisionally; NOW, THEREFORE:

BE IT RESOLVED THAT the amendments to the Positions Book presented in Annex D be ratified.

→ Special Rule: Members who wish to debate a specific Position must raise their hand and be recognized by the Chair. This amendment will be debated separately, and this process is called "Externalization".

One single debate and vote will be conducted on all the Positions that Members do not wish to debate, followed by separate debates and votes on all the Positions that have been externalized.

For clarity, this is the first time that the Positions Book is being presented to the Board for approval. Therefore, all Positions in the Positions Book are up for approval.

→ Additional information: Annex D.

10. Motions from Members (90 Minutes)

10.1. Expansion of Eligibility for UOSU Executives (15 mins)

Moved: M. Christie

Seconded:

- o Needs a $\frac{3}{4}$ majority

WHEREAS the vast majority of undergraduate students at the University of Ottawa are enrolled in full-time studies; and

WHEREAS a majority of the current UOSU Executive Committee were elected to their positions unopposed with a turnout of 6.9% of eligible voters, in large part due to a small pool of eligible candidates; and

WHEREAS the UOSU cannot claim to legitimately represent the views and opinions of all undergraduate students at the University of Ottawa if turnout for its elections remains low and students are not given a substantive choice in who will represent them; and

WHEREAS full-time students should have the option of determining for themselves whether they can balance the 37.5 hour/week commitment of serving on the UOSU Executive Committee with their academic commitments instead of that decision being made for them;
NOW, THEREFORE:

BE IT RESOLVED THAT section 5.10.1 and section 5.10.1.1 be struck from the Constitution of the University of Ottawa Students' Union; and

BE IT FURTHER RESOLVED THAT the Board of Directors table a report at the next General Assembly outlining the reasons for low rates of participation in elections administered by the UOSU and recommendations resulting from said report.

10.2. Pressuring the University of Ottawa to Reduce the Pressure of Grades (15 mins)

Moved: R. Banfield

Seconded:

WHEREAS most first-year undergraduate students face a significant learning curve when transitioning from secondary or equivalent education to post-secondary education; and

WHEREAS the COVID-19 pandemic has made achieving high marks more difficult for some students of all backgrounds; and

WHEREAS students with mental illnesses and learning disabilities are disadvantaged in their pursuits of high marks; and

WHEREAS receiving a poor mark that is bound to stay on students' transcripts can be a demoralizing experience and can create difficulties for those students' future pursuits; and

WHEREAS discourse among the student body on the topic of mental health, especially in 2020, through town halls, protests and pieces published in student newspapers made clear that the pressure students face to achieve high marks sometimes negatively impacts their academic performances; and

WHEREAS every student deserves a second chance to succeed in their academic careers and to do so without feeling overwhelming pressure; NOW, THEREFORE:

BE IT RESOLVED THAT this Assembly calls on the Executive Committee and the Board of Directors to expedite the expansion of its advocacy for the modified compassionate grading system that the Union announced its commitment to on September 26, 2021 that allows a retaken class' mark to overwrite the mark that was originally received, advocating that the University of Ottawa make this system available to all first year undergraduate students and undergraduate students of all years who are eligible for academic accommodations and adopting a non-binding goal of having these reforms implemented by the 2023-2024 academic year or before; and

BE IT FURTHER RESOLVED THAT this Assembly calls on the Executive Committee and the Board of Directors to commit to pressuring the University of Ottawa to continue to offer optional Pass/Fail grading available to all undergraduate students for at least one course per term for as long as the COVID-19 pandemic continues to prompt the University to offer online or hybrid classes as a public health response; and

BE IT FURTHER RESOLVED THAT this Assembly calls on the Executive Committee and the Board of Directors to commit to pressuring the University of Ottawa to permanently offer optional Pass/Fail grading available for at least one course per term for students who are eligible for academic accommodations.

10.3. Affirming Freedom and Promoting Transparency (15 mins)

Moved: R. Banfield

Seconded:

WHEREAS *freedom of expression is a core value of Canadian society; and*

WHEREAS *the University of Ottawa Students' Union's mandate ensures that the Union will "commit to the principle of student autonomy and work to secure the expressive and associative rights of all students"; and*

WHEREAS *the University of Ottawa Students' Union Constitution ensures that the Clubs Code shall "protect the right of all recognized student Clubs to operate autonomously"; and*

WHEREAS *during controversies where the limits to freedom of expression are debated, many political commentators have exploited such controversies in order to generate anger among the public and to advance ideas that are meant to spite marginalized groups; and*

WHEREAS *each time these commentators can exploit such controversies, especially when the controversies involve university communities, their rhetorical power strengthens; and*

WHEREAS *the commitments to freedom of expression made by many of these commentators are often nothing more than a masquerade, as is demonstrated by multiple lawsuits and firings made by these commentators; and*

WHEREAS *it would be meaningful to take an action that can symbolically refute these commentators' negative ideas about university communities and simultaneously promote greater transparency within the University of Ottawa Students' Union; NOW, THEREFORE:*

BE IT RESOLVED that the University of Ottawa Students' Union affirms that official Clubs under the authority of the Union and individual representatives within the Union may have differing views from one another, or from the official stances taken by the Union, but this is acceptable and is part of healthy and productive discourse within the university community; and

BE IT FURTHER RESOLVED that in any case where a Club's recognized status is revoked via processes outlined in section 3.4 of the Clubs Code and/or due to a violation of one or more rules laid out in sections 3.1.10-3.1.17 of the Clubs Code, a statement must be made and linked on the University of Ottawa Students' Union's News and Events web page with a body text of at least 200 words that clearly explains why the Club's recognized status was revoked and also clearly states which clause or clauses of the Clubs Code warrant the Club's removal; and

BE IT FURTHER RESOLVED that in any case where a University of Ottawa Students' Union Executive or a member of the Board of Directors is impeached, a statement must be made and linked on the Union's News and Events web page with a body text of at least 200 words that explains why the individual was removed from their position within the Union and, if applicable, this statement must also clearly state which rule or rules the individual violated to warrant their removal; and

BE IT FURTHER RESOLVED that any statement made by the University of Ottawa Students' Union's about the revocation of a Club's recognized status or the removal of a person in the contexts described above must be linked in a post made on the Union's Facebook page as well as in a tweet made on the Union's Twitter page.

10.4. Additional Exemption Criteria for the University of Ottawa U-Pass (15 mins)

Moved: M. Day

Seconded:

WHEREAS students are required to purchase a U-Pass unless they meet specific exemption requirements; and

WHEREAS some students possess access to their own vehicle; and

WHEREAS the university provides parking passes at a rate up to \$101.05 per month; and

WHEREAS those who have their own vehicle must pay for parking if they do not have a pass on an hourly basis; and

WHEREAS there are no exemption criteria provided for students with their own vehicles; and

WHEREAS this scheme results in students who drive to campus paying twice for transportation to attend class; THEREFORE:

BE IT RESOLVED THAT the University of Ottawa Student's Union affirms that the current scheme results in an unnecessary expense for some students;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT the General Assembly requests that the Executive Committee negotiate an additional exemption be added to the U-Pass for students who can verify that they own or have access to a vehicle; and

BE IT FURTHER RESOLVED THAT in the alternative, the General Assembly requests that the Executive Committee negotiate the U-PASS be revised to also provide unlimited parking in University of Ottawa Parking lots during the academic year.

10.5. Reopening Minto Squash Courts (15 mins)

Moved: S. Krofchick

Seconded:

WHEREAS students do not have access to the University of Ottawa squash courts due to Covid-19; and

WHEREAS students continue to pay a mandatory fee included in tuition for use of athletic facilities despite such facilities, like squash courts, having been closed; and

WHEREAS *on-campus athletic facilities as well as intramural sports are currently open to students, provided necessary precaution and sanitation is enforced; and*

WHEREAS *Ontario universities such as Queen's and Guelph have opened squash courts to students provided necessary precaution and sanitation is enforced; and*

WHEREAS *squash facilities outside of the university are mainly inaccessible to students, as most courts are only available through club memberships that students cannot afford, or are located far from the city center; NOW, THEREFORE:*

BE IT RESOLVED THAT the University of Ottawa Students' Union calls on the University of Ottawa to reopen the Minto squash facilities, provided implementation of a time-slot system, use of personal equipment only, and a mask-mandate at all times except the duration of play.

10.6. Increase in International Student Tuition during COVID (15 mins)

Moved: M. Soni

Seconded:

WHEREAS *the University suddenly changed its fee-reduction as credits accumulate structure for international students; and*

WHEREAS *the University has increased international student fees (2nd year) by about \$14,000 CAD per year by silently implementing this change; and*

WHEREAS *the University expects students to struggle with a higher burden of fees when jobs and businesses worldwide suffer due to the ongoing pandemic; and*

WHEREAS *the University goes against its tuition fee predictability commitment to limit increases by 5% and claims it will not increase fees but does so by labelling the increase a "change"; and*

WHEREAS *the University does not even provide international students with the same scholarship opportunities as local resident students; and*

WHEREAS the UOSU Board of Directors and members have previously stopped an increase in fees for out of state students and francophone students; NOW, THEREFORE

BE IT RESOLVED THAT the University of Ottawa Students' Union opposes and condemns the tuition fee "change" for returning international students and such drastic increases in fees; and

BE IT FURTHER RESOLVED THAT the University of Ottawa Students' Union opposes and condemns the discrimination of international students regarding scholarship opportunities; and

BE IT FURTHER RESOLVED THAT the Executive Committee and the Board of Directors implement a lobbying/pressure campaign in opposition to these fee increases in the Winter 2022 term; and

BE IT FURTHER RESOLVED THAT this Assembly calls on the Advocacy Commissioner to meet with members of the University of Ottawa administration to discuss potential ways to alleviate/remove the financial burden of these increases on international students.

11. Other Business

12. Adjournment

Moved:

Seconded:

Be it resolved that the meeting be adjourned.

Annexe A / Annex A

Procès-verbaux pour approbation - 2020-11-12

Minutes for Approval - 2020-11-12

Annexe B / Annex B

Note de Service - Expert-Comptable

Memo - Public Accountant

Annexe C / Annex C

Carnet de positions

Positions Book

Annexe D / Annex D

Amendements à la Constitution

Amendments to the Constitution



www.seuo-uosu.com

7-85 University Private, Ottawa, ON, K1N 6N5

07-85 rue Université privée, Ottawa, K1N 6N5

613.783.1380

info@uosu-seuo.com

Annexe E / Annex E

États financiers vérifiés, 2019-20

Audited Financial Statements, 2019-20

Le SÉUO reconnaît que son travail se fait sur le territoire traditionnel, non-cédé du peuple anishinaabe algonquin.

The UOSU recognizes that its work is conducted on the unceded, unsundered territory of the Algonquin Anishinaabe people.